# LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82

de l'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

*HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE*

**n° 20**
**Octobre 2017**

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons,

Notre bulletin remplit à nouveau ses objectifs grâce à l'action de **Christian Limongi**, qui a la charge de son élaboration tant matérielle qu'éditoriale.

Merci également aux contributeurs qui assurent aussi la qualité de son contenu qui répond à notre devise *Honneur, Solidarité, Mémoire,* et tout spécialement **François Naud** qui évoque la mémoire du pilote de chasse **Jacques Lagarde**, né à **Sérignac**, disparu en **Indochine** en 1952.

La sortie de ce bulletin précèdera de quelques mois la tenue de notre assemblée générale qui aura lieu le 10 mars 2018 à **Castelsarrasin**. Le comité a décidé de tenir son assemblée générale alternativement à **Montauban** et dans une autre ville du département, **Caussade** l'année dernière, **Montauban** cette année.

*Adresse : Ordre national du Mérite - Section Tarn-et-Garonne*
*10, Faubourg du Moustier, 82000 Montauban*

Un certain nombre de membres du comité, qui ont apporté leur concours à la mise en œuvre de nos manifestations depuis de nombreuses années, ne se représentent pas à vos suffrages. Je voudrais attirer l'attention des lecteurs sur la nécessité de réfléchir à une candidature à notre comité.

Nous avons besoin de bonnes volontés pour assurer la continuité de nos initiatives en faveur de la promotion et de l'encouragement du Civisme auprès des jeunes, ainsi qu'aux actions à développer en direction de nos compagnons isolés et âgés.

Nous avons également la mission de convaincre les nouveaux promus de nous rejoindre.

Je manquerais à mon devoir si je n'insistais pas pour que chacun veille à régler sa cotisation dans les meilleurs délais. Sans le nerf de la guerre, pas de réussite dans nos entreprises.

Bonne lecture.

**Jean-Marc Detailleur**

***SOMMAIRE***


- Le mot du Président 01
- Cotisations/Boutique de l'ANMONM 82 03
- Informations sociales et administratives 04
- Assemblée générale ordinaire à Paris le 24 juin 2017 06
- Le nouvel ouvrage de M. François Naud 08
- Conférence de Mme Gisèle Venet à propos de l'abbé René de Naurois 09
- Remise du Prix du Comportement Citoyen le 28 juin 2017 11
- Centenaire de la Grande Guerre :Jean Pierre Léon Bourjade 16
- Destins de Tarn-et-Garonne : Jacques Lagarde, pilote de chasse 22
- Nouvelles nominations dans l'Ordre national du Mérite 24
- Distinction : La cravate de Commandeur pour le Colonel Georges Bon 25
- La vie de la section 26
- Remerciements à nos partenaires /Nos prochains rendez-vous 27

## COTISATIONS 2017
### Rappel

Notre trésorier, le **Lieutenant-colonel Eugène Cojan**, qui veille sur nos dépenses, veille également sur nos recettes qui, comme toute association, dépendent des cotisations versées par les adhérents. Dans ce cadre, il a l'honneur d'attirer l'attention de nos compagnons afin de rappeler aux retardataires (30 au 1er septembre 2017) le renouvellement de leur adhésion pour l'année 2017.

Le montant de la cotisation s'élève à 28 euros, auquel il faut ajouter, pour ceux qui le souhaitent, 10 euros pour l'abonnement « *Le Mérite* » ainsi qu'un don. Le chèque, établi à l'ordre de l'ANMONM 82, doit être adressé à notre secrétaire **Huguette Montagnac**, 17 rue Nicolas Vauquelin - 82 000 **Montauban** (Contact TPH : 05 63 20 46 39).

Un reçu fiscal vous sera envoyé par le siège parisien. Les cotisations et dons versés au cours d'une année donnent droit, sous certaines conditions, à une réduction de 66% des impôts sur le revenu.

## BOUTIQUE DE L'ANMONM 82

L'ANMONM 82 fait l'acquisition de certains objets qui sont remis lors des réunions, rencontres, assemblées générales, etc., aux autorités et aux conférenciers. Ces objets sont à la disposition de nos adhérents au prix d'achat. L'intérêt d'un achat collectif étant de limiter les frais de port qui sont souvent gratuits à partir d'une certaine somme.

Ces objets sont visibles sur le site : ***http://www.recipiendaire.fr/anmonm***

Voici les objets, ainsi que leur prix, actuellement disponibles auprès de notre trésorier :

***Cravate soie***
***36 €***

***Bloc verre***
***30 €***

***Médaille***
***18 €***

***Porte-clés***
***5 €***

***Pin's***
***3 €***

Votre contact : **M. Eugène Cojan**
Adresse : 78, rue de la Mairie – 82 290 **Barry d'Islemade**
Contacts TPH : 05 63 31 68 42 – 06 64 81 65 52
E-mail : *eugene.cojan@laposte.net*

## INFORMATIONS SOCIALES ET ADMINISTRATIVES

### Le dépannage à domicile

Maçonnerie, menuiserie, serrurerie, plomberie, vitrerie, électricité... Le dépannage à domicile est généralement à l'origine de problèmes pour les usagers. Souvent, il s'agit de trouver un dépanneur dans l'urgence, et les professionnels indélicats peuvent abuser de la situation de détresse dans laquelle se trouvent les consommateurs.

***Problème de plomberie***

Depuis le **1er avril 2017**, les artisans du secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison (21 secteurs en tout) sont dans l'obligation d'afficher, sur leur site internet, les prix des travaux à domicile.

Chauffe-eau qui fuit, évier bouché, panne d'électricité, clefs perdues... En magasin et sur leur site internet, les professionnels doivent, en effet, informer leurs clients sur, notamment :

- le taux horaire de main d'œuvre toutes taxes comprises (TTC) ;
- les modalités de décompte du temps estimé ;
- les prix TTC des prestations forfaitaires ;
- les frais de déplacements ;
- le caractère payant ou gratuit du devis.

Par ailleurs, avant toute intervention à domicile, les professionnels doivent fournir à leurs clients un document précisant en particulier le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et la dénomination des produits et des matériels nécessaires à l'opération prévue, ainsi que leur prix unitaire.

Le **devis est obligatoire** quel que soit le montant des travaux. Enfin, les consommateurs doivent être informés qu'ils peuvent conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés.

Afin d'éviter les chausse-trappes, un conseil de bon sens reste de mise : faire appel à des professionnels recommandés par vos proches ou votre voisinage. Le bouche à oreille reste la meilleure garantie contre les arnaques.

## Validité des chèques

Dans notre bulletin de liaison n° 18, publié en octobre 2016, nous vous informions que les députés avaient voté en juin 2016, la réduction de 12 à 6 mois de la validité des chèques dans le cadre du projet de loi « ***SAPIN 2*** ». Cette mesure devait entrer en vigueur le 1er juillet 2017.

Les objectifs principaux de cette mesure étaient d'inciter nos concitoyens à utiliser des moyens de paiement plus « *modernes* », et de limiter le risque d'impayés pour les commerçants.

Mais, à quelques mois de l'élection présidentielle, les parlementaires ont rétabli, contre l'avis de l'exécutif, la durée de validité d'un chèque à douze mois.

***Christian Limongi***
***Vice-président***

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

### Paris le 24 juin 2017

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2017 s'est déroulée à **Paris** dans l'amphithéâtre de l'Ecole Supérieure de Commerce de **Paris**, la plus ancienne école de Commerce de **France**, où les présidents des sections furent accueillis par le directeur de l'école, lui-même membre de notre Ordre.

Les opérations de vote au conseil d'administration se sont très bien déroulées après la présentation des candidats.

De nombreux présidents de section à l'étranger avaient fait le déplacement : **États-Unis**, **Australie**, **Afrique**. Ils ont présenté leurs sections et leurs perspectives d'avenir.

Le **président Michel Lebon** a soumis au vote son rapport moral annuel et d'activités.

Un vent de renouveau souffle sur notre association où les grands projets ont remplacé la pénible affaire de la représentation des **Yvelines** qui a heureusement trouvé une issue, mais qui avait tenu trop de place au cours des dernières années.

Des commissions ont été mises en place pour résoudre le problème majeur de notre association (comme celui de bien d'autres), la baisse du nombre d'adhérents due essentiellement à la difficulté de recruter de nouveaux membres parmi les promus.

Des guides précis ont été fournis aux représentants de section pour remédier à cette situation et le matériel éditorial a été entièrement refondu.

Sur le fond de nos activités, les actions de promotion du civisme, en particulier chez les jeunes, ont tenu une grande place dans le discours du **président Michel Lebon**.

La formule du président : *« de l'humanitaire qui répare à l'humanisme qui prépare »*, résume bien son propos.

***Le Président national : Michel Lebon***

Les comptes déficitaires, principalement à cause du coût de l'administration provisoire et du règlement de l'affaire de la section des **Yvelines**, ont été approuvés.

Ceux de l'année prochaine devraient être en équilibre. L'association dispose de fonds associatifs assez solides de l'ordre de 2,7 millions d'euros, venant de dons et legs des adhérents.

Le chancelier de l'ordre, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, le **Général Benoît Puga** a clôturé cette assemblée.

Sa personnalité très carrée et très attachante s'est exprimée dans ses recommandations qui visent à insister sur le rôle de l'association vis à vis de ses membres, âgés et les plus isolés, qui ont besoin de notre sollicitude et de notre aide.

Une vibrante *Marseillaise* a conclu cette matinée.

Le prochain congrès se tiendra à **Nîmes**.

***Jean-marc Detailleur***
***Président***

## FRANÇOIS NAUD

### Un ouvrage sur les parlementaires de Tarn-et-Garonne sous la Troisième République

Après plusieurs années de recherches, notre compagnon **François Naud** vient de publier, aux éditions **Cairn**, un ouvrage qui éclaire un moment de notre histoire. Cette étude remarquable met en scène les parlementaires **Tarn-et-Garonnais** sous la Troisième République.

L'histoire de cette période parlementaire se déroule de 1871 à 1940. Elle est racontée dans un style vivant et agréable, avec un souci de l'exactitude qui révèle le grand historien. La partie chronologique est suivie de la biographie de tous les parlementaires. Ainsi, les représentants de l'Assemblée nationale de 1871 à 1875, puis les sénateurs comme les députés de **Tarn-et-Garonne** sortent-ils de l'oubli pour entrer dans l'histoire.

**François Naud**, docteur en histoire et ingénieur (er) à la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études, consacre ses travaux aux personnalités ayant marqué l'histoire du **Tarn-et-Garonne**. L'exigence qu'il manifeste dans la rédaction de ses travaux fait de ses études des ouvrages de référence.

Son livre a été distribué dans différentes librairies du **Grand Sud-Ouest**, et en particulier en **Tarn-et-Garonne**.

***Christian Limongi***
***Vice-président***

## LE LYCÉE THÉAS
## REND HOMMAGE À L'ABBÉ DE NAUROIS

### Montauban le 11 mai 2017

Un article du bulletin de liaison n° 14, publié en octobre 2014, évoquait la personnalité de **René de Naurois**, aumônier du 1er Bataillon de fusiliers marins commandos, seul prêtre parmi les 177 français ayant débarqué le 6 juin 1944 à **Ouistreham.**

***René de Naurois***
***Une conscience en action***

Après avoir baptisé, en 2016, son amphithéâtre du nom de **René de Naurois**, le lycée **Théas** a accueilli un nouvel hommage à cet aumônier de la **France Libre,** sous l'égide de la SMLH 82, représentée par son président le **Lieutenant-colonel Philippe Bon**, de l'ANMONM 82, représentée par son vice-président **Christian Limongi,** et des amis de la Fondation de la Résistance, en présence de porte-drapeaux venus en nombre.

Le **Lieutenant-colonel Bon** a d'abord lu un message, destiné aux plus jeunes, du **Général Christian Baptiste**, délégué de la Chancellerie de l'Ordre de la Libération. Puis, **monsieur Robert Badinier**, délégué régional de Mémoires et Espoirs de la Résistance, a présenté un film émouvant : « ***Les français du Jour J*** », retraçant le parcours des seuls français ayant débarqué à l'aube du 6 juin 1944.

***Mme Gisèle Venet entourée de M. Robert Badinier, du Lieutenant-colonel Philippe Bon et de M. Christian Limongi***

*Hommage au drapeau français*

À l'issue de la projection, **Gisèle Venet**, professeur émérite à la Sorbonne Nouvelle **Paris** 3, qui a longtemps travaillé avec l'Abbé, a parlé avec émotion de l' homme exceptionnel qu'elle a eu le bonheur de côtoyer et d'accompagner sur de nombreux lieux de commémorations et, dans la rédaction de ses mémoires. Sa conférence a permis de faire découvrir les multiples facettes de la personnalité de **René de Naurois**.

*La Marseillaise entonnée par les élèves de l'Institut familial*

La conférence a pris fin avec un hommage rendu au drapeau français par des élèves de l'Institut familial, et par une émouvante *Marseillaise* entonnée par la nombreuse assistance. Monsieur **Robert Badinier** a enfin invité les participants à partager le pot de l'amitié. Malgré l'orage et la pluie torrentielle, cette soirée du 11 mai 2017 fut très lumineuse.

***Christian Limongi***
***Vice-président***

## PRIX DU COMPORTEMENT CITOYEN
## DÉCERNÉ AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS PAR L'ANMONM 82
## Montauban le 28 juin 2017

### Intervention du Docteur James Simon

*Accueil du président JM Detailleur, entouré du préfet P. Besnard , du Lcl M. Roux, président de l'Union départementale des SP, du Col S. Verge, DDSIS, de Mme Mauriéges, 1ère VP du Conseil départemental, du Dr J. Simon, VP de l'ANMONM 82 et du Cdt P. Baclet, chef d'EM au SDIS*

C'est **Albert Einstein** qui disait : « *c'est le devoir de chaque homme de rendre au monde au moins autant qu'il a reçu. Entre le passé où sont nos souvenirs et où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs* ».

Et notre devoir en tant que médaillés de l'ordre national du Mérite, c'est de continuer à nous engager et à agir avec la même dignité et le même enthousiasme qui ont valu cette récompense : elle n'est pas un acquis, mais bien une charge.

Nos instances nationales nous invitent à mettre l'accent sur l'ÉDUCATION CITOYENNE en direction des jeunes de 13 à 18 ans des collèges et lycées de notre département.

*Dr James Simon, vice-président de l'ANMONM 82, Pharmacien-colonel honoraire des sapeurs-pompiers du Tarn-et Garonne*

C'est pourquoi notre section du **Tarn-et-Garonne** s'est investie dans cette direction afin de reconnaître aux jeunes, dans leur réalité quotidienne, le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la société, au sein de leur établissement scolaire, de leur quartier, de leur cité, pour réussir à faire évoluer la société dans un comportement citoyen. Et vous l'avez compris, ce soir, nous avons choisi de nous intéresser aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

J'ai eu l'honneur de représenter notre département à l'Assemblée générale du 3 décembre 2016 à **Paris** dans les amphithéâtres de l'École Militaire. La matinée a été consacrée à l'association, avec la réunion des présidents et de leurs représentants. Par contre, tout l'après-midi a été réservé aux sapeurs-pompiers pour la signature d'une nouvelle convention par **Éric Faure**, président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers et **Michel Lebon,** président national de l'ANMONM, suivie du prix du Civisme et ensuite de l'Éducation Citoyenne. Le tout a été clôturé par une cérémonie inoubliable pour les récompensés (et je l'avoue pour moi-même) : le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe, symbole fort de notre République.

Au cours de cette Assemblée générale, une précision a été apportée quant à la définition du Civisme, et par extension à celle de la Citoyenneté et de la Civilité, et là je voudrais m'adresser tout particulièrement à ces JSP :

Le Civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen, ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité. Il se distingue de :

- la Citoyenneté qui n'est que la condition du citoyen ;
- et de la Civilité qui relève du respect des autres dans les rapports privés.

*Une nombreuse assistance*

Le Civisme, c'est donc un des piliers de la société, mais il est, comme elle, en crise. Nous ne le répéterons jamais assez : Notre société se portera mal tant que les citoyens n'assumeront pas davantage leur responsabilité vis -à-vis de la collectivité.

Il était important de faire cette mise au point : le prix du civisme n'étant relégué jusqu'à maintenant qu'à un prix du courage et du dévouement.

Pressentant cette définition, j'avais, il y a un an, proposé à la commission de rebaptiser « *le Prix de la Citoyenneté* » par le « *Prix du Comportement citoyen* » plus en adéquation avec l'incidence de la formation sur le comportement (et vice versa) de nos jeunes sapeurs-pompiers. En effet Collégiens ou Lycéens :

- Tous les samedis, sauf hors période scolaire, ils réintègrent leur pôle de formation qui n'est autre qu'un centre de secours.
- Les lundis, la tête pleine des enseignements reçus le samedi, ils rejoignent leurs établissements scolaires où ils ont un comportement remarqué.
- Enfin, lors de leur vie au quotidien, dans leurs familles, avec leurs amis, dans la cité, ils se comportent en adolescents responsables.

Sans trop «empiéter » sur ce que vous dira le **Commandant Philippe Baclet**, chef d'État-major, dans quelques instants à propos du programme de formation étalé sur 4 ans, je voudrais évoquer le référentiel JSP publié fin 2015, dont la principale nouveauté est de comporter un module de formation intitulé « *engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile* ».

On y trouvera plus de souplesse dans le dispositif afin de favoriser l'engagement des JSP comme sapeur-pompier volontaire, une fois leur brevet national obtenu. À terme, une expérience unique qui fait du JSP le premier ambassadeur des messages de prévention. Avec le module « Prompt secours », les JSP sont formés, dès la première année, aux gestes qui sauvent.

Notre département comptait 90 JSP en 2015, 120 en 2016, pour passer à 134 JSP en 2017 (dont 40 filles et 94 garçons) répartis à ce jour dans 10 pôles de formation. La féminisation est croissante.

La formation est assurée par 47 sapeurs-pompiers animateurs qui ont suivi une formation comprenant 3 modules de 24 heures, pour la formation de base, et un module de 16 heures pour la partie sportive.

Depuis l'arrêté du 18 juillet 2014, les animateurs ont vu l'exercice de leur métier évoluer dans le sens d'une reconnaissance de leur compétence. Je voudrais vous donner deux exemples :

- Tout d'abord la dispensation de certains modules de la formation de maintien des acquis, correspondant au domaine enseigné aux jeunes sapeurs-pompiers ;

- Le deuxième exemple : la reconnaissance de l'équivalence de leur compétence avec le « *bafa* », brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Cette année nous nous sommes intéressés aux JSP reçus à leur examen de 4ème année qui clôture leur formation : ils sont 21, tous présents cette après-midi dont 20 ont pris la décision de rejoindre le corps des sapeurs-pompiers. Mais même si un JSP ne devient pas sapeur-pompier plus tard, cette formation l'aura profondément marqué. Il en gardera au-delà des bases du secourisme et de l'entrainement sportif, un esprit d'équipe et de discipline, une ouverture vers les autres et un sens du service public.

***Magnifiques trophées récompensant France Boyer-Vidal, Clotilde Lucatelli, Nicolas Calvente et Ugo Rescoussié***

Par ailleurs, dans tout ce qui concerne l'entrée des JSP dans les métiers liés à la sécurité ou dans les institutions de la République, la formation des sapeurs-pompiers est la plus complète et la plus ouverte.

L'option JSP est reconnue dans certains collèges par l'Éducation nationale, et fait l'objet d'une note dans le bulletin trimestriel des élèves.

Vous l'avez compris, la formation des JSP, ce sont trois écoles en une : **une école de la vie, une école de la citoyenneté et une visant à devenir sapeur-pompier,** pour ces jeunes collégiens et lycéens qui ont choisi librement de consacrer tous leurs samedis récréatifs à la collectivité, pour se comporter en véritables citoyens en herbe, mais déjà combien responsables.

La section de l'ANMONM du 82 a décidé cette année de mettre en lumière les JSP diplômés du Brevet national en les honorant, dans cette symbolique salle **Jean-Moulin**, par l'attribution du *« prix du comportement citoyen »*. Un encouragement à poursuivre la voie des trois C : CIVISME - CITOYENNETÉ - CIVILITÉ.

***Les jeunes sapeurs-pompiers récompensés***

***Docteur James SIMON***
***Vice-président de l'ANMONM 82***
***Président d'honneur du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens***
***Pharmacien Colonel Honoraire des Sapeurs-Pompiers du 82***
***Animateur de la Commission Mémoire, Civisme, Citoyenneté***

## CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

### Jean Pierre Léon Bourjade
### Aviateur d'exception et missionnaire

Né à **Montauban,** le 25 mai 1889, **Jean Pierre Léon Bourjade** rêve de vie religieuse et voue une dévotion particulière à **Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus** de **Lisieux**. Elève très moyen, voire médiocre, il déteste les études. Il rentre alors au noviciat, chez les missionnaires du **Sacré cœur de Jésus** d'**Issoudun,** chargés de convertir les cannibales et coupeurs de têtes de **Papouasie,** et prononce ses vœux en janvier 1910. **Léon Bourjade** se trouve à **Fribourg**, en **Suisse**, où il étudie la théologie, lorsque la guerre éclate en 1914.

***Jean Pierre Léon Bourjade: missionnaire et militaire***

#### Artilleur, puis *« grilleur de saucisses »*

Mobilisé en 1914, il rejoint le 23ème régiment d'artillerie de **Toulouse** avant d'être transféré à la 125ème brigade de bombardiers en 1915. **Léon Bourjade** s'y montre très courageux et reçoit sa 1ère citation. Il est présent à **Charleroi**, à la bataille de la **Marne**, à l'offensive d'**Artois**, à **Verdun** et sur la **Somme**.

Il est affecté dans l'aviation en 1917, sur sa demande et avec l'appui de son oncle, le **Général d'Amade**. Breveté pilote militaire et promu lieutenant, **Léon Bourjade** intègre l'escadrille SPA 152, dite « *des crocodiles* », à **Pau**. Il se spécialise dans l'attaque des « Drachens», les ballons d'observation allemands.

*L'escadrille des « crocodiles »*

Très pieux, il fait fixer une plaque avec le portrait de **Sœur-Thérèse** de **Lisieux** sur tous les avions qu'il pilote, attribuant à celle-ci l'ensemble de ses victoires. Un de ses camarades disait : « *On ne peut comprendre **Bourjade** sans **Thérèse*** ».

Le 27 mars 1918, près de **Gérardmer**, il poursuit un avion ennemi qui parvient à s'enfuir quand, au retour, il aperçoit un Drachen, un de ces maudits ballons d'observation qui le surveillaient au temps où il commandait une section de crapouillots, et qui repéraient sa position pour la faire arroser d'obus. Il pique sur cette saucisse, la mitraille, et tandis qu'elle commence à brûler, l'observateur saute en parachute. **Bourjade** écrira dans son carnet militaire : « *Deux ans de séjour aux tranchées comme crapouillot m'avaient laissé des Drachens un souvenir si désagréable que le jour où je vis s'effondrer en flammes ma première victime, ce fut pour moi plus qu'une victoire : une revanche* ».

Le 15 juillet 1918, à 7 heures, il incendie trois saucisses en moins de cinq minutes. Il devient, dans son escadrille, et même au-delà, le « *tueur de Drachens* ». Le 18 juillet, il détruit une autre saucisse mais, une nouvelle fois poursuivi par la chasse allemande, il rentre à la base le bras gauche atteint par une balle de mitrailleuse.

De décembre 1917 à l'armistice, **Léon Bourjade** totalisera 398 heures de vol. Il livrera 67 combats et remportera 32 victoires. Quinze citations attestent de ses exploits. La « *terreur des Drachens* » est fait Officier de la Légion d'honneur et reçoit la Croix de guerre.

**Léon Bourjade** restera célèbre pour ses atterrissages rapides, parfaitement maîtrisés, d'où l'expression connue de tous les pilotes : « *atterrir à la **Bourjade*** ».

## Missionnaire en Papouasie

Il est ordonné prêtre en juillet 1921 et part en mission à **Yule Island**, une petite île du **Golfe des Papous**, au nord de l'**Australie**. Il déploie, dans sa mission, la même énergie et la même abnégation dont il avait fait preuve sous l'uniforme.

Les messes alternent avec les heures de classe. Quand il ne fait pas classe, le Père **Bourjade** effectue à cheval de longues tournées épuisantes pour évangéliser les indigènes;. Dans la brousse détrempée de pluies tropicales, ou brûlante d'un soleil impitoyable, dans les marécages infestés de crocodiles, dans les marais gorgés de moustiques, **Pata Leo**, « *le veuf* », comme le surnomment les indigènes, s'épuise et multiplie les crises de paludisme.

La quinine, qu'il absorbe quotidiennement, ne parvient plus à endiguer le mal qu'il a contracté depuis trois ans. Le 22 octobre 1924, **Léon Bourjade** livre son dernier combat et rejoint celle qu'il a toujours vénérée : **Sainte Thérèse de Lisieux**, sa protectrice. Il avait trente-cinq ans.

***Stèle érigée à sa mémoire à Montauban, à l'angle du Quai Montmurat et de la rue de la République***

## LES DRACHENS

### Les ballons d'observation allemands

*Drachen en phase de décollage*

La guerre de 1870 et le siège de **Paris** remettent l'aérostation à l'honneur. Des ballons libres sont utilisés pour assurer les communications entre **Paris** assiégé et la **Province**. En 1914, de nombreux travaux ont permis des progrès remarquables dans la recherche et la désignation des cibles, la correction des tirs d'artillerie, la surveillance des champs de bataille et de la progression des troupes.

Un ballon est un point d'observation facile à mettre en place. Il suffit de disposer d'un câble de treuil et d'un câble téléphonique suffisamment long. L'hydrogène est amené sur place dans des « voitures-tubes », ce qui permet de gonfler le ballon en une demi-heure. Le décollage dépend ensuite essentiellement de la vitesse du vent.

Quand les circonstances l'exigent, le ballon reste en l'air toute la journée. À la nuit tombante ou si le temps devient trop mauvais, le ballon est descendu pour la nuit. Il peut être dégonflé en 25 minutes, plié et rangé dans les camions.

L'altitude d'observation est généralement de 1 000 mètres. Le câble est fixé à son treuil, monté sur un véhicule qui peut se déplacer si nécessaire. C'est d'ailleurs ce qu'il fait en cas de tirs d'artillerie dirigés sur le ballon.

## Les observateurs

*Observateur allemand en veille*

Le recrutement des observateurs est très difficile dans la mesure où ils doivent posséder de sérieuses connaissances en mathématiques pour le guidage de l'artillerie, ainsi que des notions de stratégie pour commenter les manœuvres qu'ils voient se dérouler.

Les volontaires doivent donc être impérativement formés. Pendant la durée de la guerre, on a compté plus de 2 000 ballons et un minimum de 5 000 aérostiers.

Il faut aussi disposer de soldats qui acceptent de monter dans une nacelle, à une altitude d'environ 1 000 mètres, accrochés en dessous d'une « *bombe* » de 800m$^3$ d'hydrogène, et d'être secoués par le vent toute une journée.

La plupart du temps, ceux qui montent dans une nacelle pour la première fois demandent à réintégrer l'artillerie...

Les premières attaques de ballons captifs sont effectuées par l'aviation française, au moyen de mitrailleuses et de fusées incendiaires. Les aérostiers sont, eux aussi, équipés de mitrailleuses, mais ce n'est pas efficace et on finit par admettre l'idée du parachute.

Mais encore faut-il persuader les aérostiers qu'il vaut mieux sauter en parachute que de griller avec sa saucisse bourrée d'hydrogène.

***Observateur allemand pas au mieux de sa forme après le saut en parachute.***

Le parachute a permis de sauver de nombreux observateurs, mais au prix d'un choc si violent que plusieurs d'entre eux n'ont pas pu continuer par la suite leur travail d'observation.

Par ailleurs, la tradition et l'honneur exigeaient que l'observateur qui venait de faire un saut en parachute se transporte vers le ballon le plus proche afin de remonter dans une nacelle au plus tôt.

## L'attaque des Drachens et la tactique Bourjade

Les Drachens sont défendus par une rangée de mitrailleuses parant toute attaque horizontale, et par l'artillerie parant toute attaque verticale : ils sont réputés inattaquables. Contrairement à ce qu'on peut penser, abattre un ballon d'observation est une opération qui exige beaucoup de courage et de sang froid.

La cible, en raison de ses dimensions, peut paraître facile, mais s'en approcher à moins de 400 mètres pour faire feu est compliqué. Il faut compter avec les équipes au sol, promptes à manœuvrer le ballon à la moindre alerte, et surtout avec la Défense Contre Avions (DCA) dont les dizaines de tubes se dressent autour du Drachen.

Formé à l'acrobatie aérienne par l'École de **Pau**, **Léon Bourjade** a mis au point sa tactique. Après être monté à 3 000 mètres, il descend en piqué, avec un prodigieux sang-froid, parfois jusqu'à moins de 300 mètres. Il ne redresse son appareil et ne reprend de l'altitude qu'une fois l'objectif touché.

**Léon Bourjade**, le « *grilleur de saucisses* » usera, à chaque fois, de la même tactique. Elle exige un courage et des nerfs à toute épreuve, capables de résister aux secousses que provoquent ces piqués vertigineux, et la ressource nécessaire qui suit pour échapper aux balles et aux obus.

***Christian Limongi***
***Vice-président***

## DESTINS DE TARN-ET-GARONNE

### Histoire et mémoires des Sérignacais

### Jacques Lagarde, pilote de chasse, disparu le 24 décembre 1952 en Indochine

Son nom figure sur le monument aux morts de la commune de **Sérignac**, et une plaque, sur le caveau de famille, évoque sa mémoire.

**Jacques Lagarde** qui a vu le jour le 4 février 1923 dans l'une des maisons du faubourg, est le fils **d'Édouard Lagarde** et de **Alice Faget**. Ils se sont mariés le 10 mars 1920 à **Gimat** et eurent trois enfants : **Marguerite**, **Jacques** et **Jean**.

*Jacques Lagarde*

Né le 25 mars 1896 à **Sérignac**, **Édouard**, le père de l'aviateur, est âgé de 19 ans lorsqu'il s'engage au bureau de recrutement de **Montauban** le 9 janvier 1915 pour aussitôt rejoindre le front.

Après avoir connu plusieurs affectations, il intègre le 11ème régiment de cuirassiers à pied le 16 juin 1916 et participe à tous les combats dans lesquels cette unité se trouve associée.

Pris sous le feu des offensives allemandes du printemps 1918, le **soldat Lagarde** est porté disparu le 9 juin 1918 à **Plessis de Roye (Oise)** au cours de la bataille du **Matz** où son régiment connaît de lourdes pertes.

En fait, **Édouard Lagarde** a été fait prisonnier et il s'est retrouvé interné en **Allemagne** d'où il fut rapatrié près d'un mois après l'armistice, le 4 décembre 1918.

**Jacques**, second de la famille, vient d'avoir vingt ans lorsqu'il gagne **l'Afrique du Nord** peu après l'occupation de la zone sud par les troupes du Troisième Reich. Il s'engage le 17 août 1943 pour intégrer une armée française en pleine reconstitution. Jeune sous-officier, il sera breveté pilote de chasse en mars 1946 et admis à l'École militaire de l'air en 1950.

Promu sous-lieutenant, **Jacques Lagarde** se retrouve en **Indochine** au mois de juin 1952 au sein du groupe de marche 1/21 « **Artois** ». Cette unité participe à toutes les opérations militaires qui marquent cette période de la Guerre d'**Indochine**.

Pour sa part, le **sous-lieutenant Jacques Lagarde** va effectuer quatre vingt-une missions avant de disparaître le 24 décembre 1952 dans la région de **Hoa-Binh**, en pleine jungle du **Tonkin** aux commandes de son chasseur Bearcat.

***Bearcat F8F équipant le groupe 1/21 Artois***

Nommé Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume par le décret du 22 mars 1954, il prend rang dans les annales du premier des ordres nationaux le 23 décembre 1952. En outre, **Jacques Lagarde** se voit distingué de la Croix de guerre du Théâtre des Opérations Extérieures avec palmes.

Quelques années plus tard, sa mémoire sera réactivée par l'École militaire de l'air lorsque la promotion 1991 reçoit son nom.

À cette occasion, la famille se voit invitée par le commandement et, prise en charge depuis **Sérignac**, rejoint la base aérienne 701 à **Salon-de-Provence** pour cette cérémonie émouvante.

***François Naud***

## NOUVELLES NOMINATIONS DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Décret du président de la République du 26 avril 2017**

Au grade de Grand Croix

**M. Noël Chazarain**
Promotion de l'armée de terre

**Décret du président de la République du 2 mai 2017**

Au grade de Commandeur

**M. Georges Bon**
Promotion de la chancellerie de l'ordre national du Mérite

Au grade de Chevalier

**M. Joël Capayrou**
Promotion du ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

**M. Pierre Sales**
Promotion du ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

**Mme Nathalie Marty**
Promotion du ministère de l'Intérieur

Nous leur exprimons nos plus vives félicitations pour cette décoration qui récompense leurs mérites distingués et rend hommage à leurs parcours.

## DISTINCTION

## REMISE DE LA CRAVATE DE COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Le **Colonel (er) Georges Bon** a reçu la cravate de Commandeur de l'ordre national du Mérite.

Cette prestigieuse décoration lui a été remise au Sénat, par le **Général d'armée Benoît Puga**, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, en présence de la Légion étrangère.

C'est au nom d'une amitié vieille de 46 ans que le Grand Chancelier a accepté de remettre cette décoration au **Colonel Georges Bon**, ancien commandant en second de la Légion étrangère

Après la Corniche, au Prytanée Militaire de **La Flèche**, servant en qualité de lieutenants au 2ème REP, ils avaient participé à l'Opération aéroportée sur **Kolwezi** en mai 1978.

***Christian Limongi***
***Vice-président***

## LA VIE DE LA SECTION

### NOUVELLES ADHÉSIONS

**M.Thierry Maniez**
**M. Patrice Bertrand**
**M. Pierre Sales**
**M. Noël Chazarain**
**M. Christian Manric**

### DÉMISSIONS

**Néant**

### DÉCÈS

**M. René Touron**
**M. Daniel Lordey**
**M. Aimé Dupont**

Le président et le comité de section ont présenté leurs condoléances aux familles ainsi qu'à leurs proches.

* * *

## IN MEMORIAM

Notre compagnon **Jacques Pierquet** a eu la tristesse de nous faire part du décès de son frère :

**Le Capitaine (er) Guy Pierquet**

de l'arme blindée de Cavalerie, décédé le 9 mai 2017 à **Maligny** dans l'**Yonne** à l'âge 89 ans.

Ancien chef de commando des forces supplétives 744 en **Indochine**, **Guy** était Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, Officier de l'ordre national du Mérite, Croix de guerre des TOE avec 6 citations, Croix de la valeur militaire avec une citation.

Nous avons présenté nos sincères condoléances à Jacques.

## UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES

SARL Michel QUEVEDO
PLATRIER - PLAQUISTE - ISOLATION
NEUF ET RENOVATION
1145 Rte de St Nauphary | 82000 MONTAUBAN
Tél 05 63 66 11 71 | Port 06 80 30 66 41
Mail | michel.quevedo@wanadoo.fr

Les Monumentalistes

5, place Occitane
82100 CASTELSARRASIN
05 63 32 36 89

2bis, rue de la Fraternité
82100 CASTELSARRASIN
05 63 04 05 28

46, avenue du Chanelas
82200 MOISSAC
05 63 39 06 85

5, avenue Albert Soubies
82500 Beaumont de Lomagne
05 63 29 09 69

21, place Sylvain Dumon
82400 VALENCE D'AGEN
05 63 29 09 69

FABRICE BELY

POMPES FUNÈBRES
& MARBRERIE

bely.f@wanadoo.fr

www.bely-funeraire.com

Euro 82 Print
Imprimerie offset & numérique
MONTECH - 05 63 27 56 34

**NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2018**

**13 janvier : Coque des Rois à Montech**

**10 mars : Assemblée générale de l'ANMONM 82 à Castelsarrasin**

**Avril : Prochain bulletin de liaison**